Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Mon employeur peut il me faire souder à l'arc sans formation nr s

---
Par Cd23

Bonjour, je suis technicien poseur dans une société de sécurité de logements vacants, je n'ai aucune formation en soudure et aucune qualification mais étant le plus ancien je dois former les nouveaux a la fabrication de panneaux. A s'il le droit et que faire si non. Cordialement cyril

---
Par ESP

Bonjour
Comment pouvez vous former à la confection de ces panneaux, si vous ne savez pas leur montrer comment souder ?

Par Cd23

J'ai appris seul donc je leurs apprend ce que j'ai appris!

Par ESP

Vous savez souder et vous laissez croire le contraire dans votre question.

C'est donc bien une capacité acquise.

Ensuite si c'est une question de contrat de travail et de rémunération, vous devriez vous vous raporocher de votre organisation syndicale.

Par Cd23

Oui je soude un peu mais pour moi, je ne sais pas si ce que je fais c'est bien ou pas! J'ai appris à souder pour mon usage personnel ya rien de professionnel! Je ne peux pas dire que je suis soudeur alors encore moins formateur.

Par ESP

Bonne suite, bonne chance

Par Cd23

Merci